

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2021-2022 ET RAPPEL DE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

La Prairie, le 21 octobre 2021 – Pour tenir compte du contexte propre à l'année scolaire 2021-2022, des ajustements ont été apportés aux bulletins scolaires et aux épreuves ministérielles du primaire et du secondaire.

Concernant ceux-ci, nous vous invitons à prendre connaissance du feuillet officiel du ministère de l'Éducation destiné aux membres du personnel scolaire : [Évaluation des apprentissages 2021-2022](#).

Veillez noter que des informations à ce sujet seront également envoyées aux parents de nos élèves. Pour votre information, voici le lien qu'ils recevront : [Informations aux parents](#).

Par ailleurs, pour votre information, nous avons également envoyé la lettre de la Direction de santé publique de la Montérégie concernant la bonne conduite à adopter lorsqu'un enfant présente des symptômes compatibles avec la COVID-19 : [Lettre de D^{re} Julie Loslier](#). À ce sujet, nous avons rappelé aux parents qu'il était important de continuer à garder leur enfant à la maison si ce dernier présente des symptômes de la COVID-19. L'[outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#) est toujours disponible pour les guider, tout comme l'outil [Quoi faire si mon enfant a des symptômes?](#)

À ce sujet, nous vous rappelons à vous également que si vous présentez des symptômes compatibles avec ceux de la COVID-19, il est primordial de rester à la maison et de faire un test dans un centre de dépistage. Pour connaître le centre le plus près de chez vous, visitez la page suivante : [Tests de dépistage pour la COVID-19](#). En cas de doute, l'[outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#) est toujours disponible pour vous aider à prendre la meilleure décision.

La Direction générale